



N° 4824
Reçue le 10.08.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 10.08.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 10 août 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **les cours intégrés en langue et culture portugaise à l'école fondamentale**.

Afin de soutenir les élèves d'origine portugaise dans l'apprentissage de leur langue maternelle et de favoriser le contact avec leur culture d'origine, des cours intégrés en langue et culture portugaise peuvent être organisés en collaboration avec les communes au sein de l'école fondamentale. Ces cours ne sont pas des cours de langue proprement dits, mais des cours en langue portugaise intégrés dans l'horaire scolaire. Ils sont basés sur les programmes définis dans les plans d'études de l'école fondamentale et notamment celui de l'éveil aux sciences.

Pour diverses raisons, le modèle des cours intégrés n'a dans le passé pas connu le succès attendu. En effet et selon les informations diffusées dans une émission radiophonique en 2017, il n'a seulement été mis en place que dans dix écoles. C'est pourquoi des modèles alternatifs ont été élaborés en collaboration avec les communes, l'Ambassade du Portugal au Luxembourg et le Service de coordination de l'enseignement portugais.

Considérant d'une part l'intérêt de ces cours pour la communauté lusophone au Luxembourg et d'autre part la plus-value qu'ils génèrent sur le plan des relations bilatérales entre le Luxembourg et le Portugal, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Quelles sont les communes qui ont offert des cours intégrés en langue portugaise pendant les dernières cinq années ?**
2. **Monsieur le Ministre dispose-t-il de chiffres concernant la participation des élèves lusophones à ces cours?**
3. **Quelles sont les communes qui ont mis en place des modèles alternatifs, tels que mentionnés ci-dessus?**
4. **Monsieur le Ministre est-il d'avis que les cours intégrés en langue portugaise, respectivement des modèles alternatifs devraient être promus au niveau communal afin d'atteindre un plus grand nombre d'élèves ou estime-t-il que les programmes scolaires en place dans l'école fondamentale tiennent suffisamment compte de notre diversité culturelle?**
5. **Le modèle des cours intégrés a-t-il déjà fait l'objet d'une évaluation ? Dans l'affirmative, quelles en ont été les conclusions ? Dans la négative, une évaluation est-elle prévue ?**
6. **Pour quelles raisons des cours intégrés, voire des modèles alternatifs ont été mis en place en langue portugaise alors que des cours en d'autres langues couramment**

parlées au Luxembourg, comme par exemple l'italien, l'espagnol ou l'anglais n'ont jamais été initiés au sein de l'école fondamentale, à l'exception des cours faisant de manière officielle partie des plans d'études des écoles internationales ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lorsché', written in a cursive style.

Josée Lorsché
Députée

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 4824 de Madame la Députée Josée Lorsché

Ad 1) et 2)

	<i>2016/17</i>	<i>2017/18</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>
Cours intégrés en langue portugaise (nombre d'élèves)	1 253	751	535	590	479
Villes et communes	Diekirch Dudelange Echternach, Esch/Alzette Ettelbruck Grevenmacher Luxembourg (Eich, rue du Commerce) Remich Vianden Mertert	Diekirch Dudelange Ettelbruck Grevenmacher Luxembourg (Eich) Mertert	Diekirch Dudelange Ettelbruck Grevenmacher Luxembourg (Eich) Mertert	Diekirch, Dudelange Ettelbruck Grevenmacher Luxembourg (Eich) Mertert	Diekirch Dudelange Ettelbruck, Grevenmacher Luxembourg (Eich) Mertert

Ad 3)

Dans le cadre de l'Accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Portugaise ainsi que du Mémorandum d'Entente, signé en avril 2017, une nouvelle offre de cours de langue portugaise et cultures lusophones a été développée, en l'occurrence les cours complémentaires de langue portugaise. Ces cours, développés en étroite collaboration entre les deux pays, sont offerts dans plusieurs écoles depuis septembre 2017 (511 élèves dans dix écoles de trois communes différentes – Esch-sur-Alzette, Luxembourg – école rue du commerce et Remich) et constituent un modèle alternatif aux cours intégrés en langue et culture portugaises.

Les cours complémentaires visent à développer les compétences langagières déjà acquises. Ils vont bien au-delà d'un renforcement du lien affectif au portugais en tant que langue maternelle, voire en tant que langue d'héritage des élèves, puisque le développement de cette langue facilite l'apprentissage d'autres langues, permet d'approfondir les connaissances transversales aux langues et consolide les stratégies d'apprentissage donnant accès aux autres matières scolaires du plan d'études de l'enseignement fondamental.

Complémentaires à l'offre scolaire régulière, ces cours s'adressent aux élèves des cycles 2 à 4 et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. Pendant deux heures par semaine, les élèves suivent un programme

spécifique qui fait le lien entre le plan d'études de l'enseignement fondamental luxembourgeois et les programmes de portugais de Camões – Institut de la Coopération de la Langue (I.P.) de la République du Portugal. Pour ce qui est de l'évaluation, les compétences en langue portugaise sont retenues dans le bilan intermédiaire de l'élève aussi bien pour les cours complémentaires que pour les cours intégrés.

En 2020/2021, six communes ont offert des cours complémentaires de langue portugaise, à savoir les communes de Differdange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Luxembourg – école rue du Commerce, Remich et Vianden. Au total, 601 élèves ont bénéficié de cette offre, ce qui constitue à nouveau une augmentation considérable du nombre total des élèves participant aux initiatives dans ce domaine. Pour 2021/2022, 690 élèves sont inscrits aux cours complémentaires et l'offre sera élargie à la commune de Merttert et à l'ensemble des écoles de Differdange.

En vue de faciliter l'intégration dans les classes de l'éducation précoce et préscolaire à forte proportion d'enfants d'origine portugaise ou parlant le portugais à la maison, l'école peut avoir recours à un intervenant lusophone qui assure une collaboration régulière avec le titulaire de classe (au sein de la classe, 2 heures/semaine). Les expériences acquises dans différentes communes montrent que, par ce biais, les enfants comprennent plus vite les sujets traités en classe et se sentent plus rassurés et motivés. De la sorte, ils peuvent non seulement développer leurs compétences en langue maternelle, mais également apprendre plus rapidement le luxembourgeois et participer plus activement aux activités de la classe.

Ad 4)

L'offre complémentaire à l'offre scolaire régulière et aux cours intégrés représente une plus-value considérable, un instrument additionnel qui concourt à la formation globale de la personnalité de l'élève. Au-delà du sentiment d'appartenance, légitimé par cette offre complémentaire, les compétences plurilingues des élèves gagnent en visibilité.

Chaque année, l'offre en/de langue portugaise à l'enseignement fondamental est communiquée aux administrations communales via la circulaire ministérielle concernant l'organisation de l'enseignement fondamental. En tenant compte des besoins et intérêts des enfants ainsi qu'en respectant l'autonomie des autorités communales dans l'organisation de l'enseignement fondamental, la mise en œuvre desdites offres se fait selon une approche impliquant tous les partenaires directement concernés.

L'offre de langue portugaise ne s'adresse pas exclusivement aux élèves lusophones, puisque dès le début de l'implémentation des cours complémentaires, une offre pour débutants a vu le jour. Ces cours visent à développer des compétences communicatives en langue portugaise (niveau A1), à découvrir les cultures lusophones ainsi qu'à développer une démarche réflexive par rapport aux langues et cultures de leur entourage. En 2020-2021, les écoles fondamentales de deux communes ont organisé ces cours. À l'enseignement secondaire, l'initiative des cours de portugais à l'intention des débutants vient d'être relancée.

La reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle ainsi que les compétences plurilingues et interculturelles sont à développer de manière transversale dans l'enseignement dispensé dans les écoles et lycées, et ce, dans les différents domaines de développement et d'apprentissage.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) prévoit de se doter d'un service spécialement chargé de l'intégration et de l'accueil des enfants nouvellement arrivés. Une nouvelle base légale lui permettra de développer ses missions relatives à l'accueil, l'orientation, l'intégration et l'accompagnement scolaires, dont l'éducation plurilingue et interculturelle sera un des principaux axes d'intervention.

Ad 5)

En 2014, les autorités des deux pays ont décidé de faire évaluer les cours intégrés par une commission d'évaluation et d'inspection constituée d'experts luxembourgeois et portugais. Dans leur rapport final, la commission recommande de repenser le concept des cours intégrés et d'offrir de véritables cours de langue et culture portugaises avec une certification à annexer au dossier d'évaluation de l'élève.

Suite à cette recommandation, le modèle des cours complémentaires de langue portugaise a été développé et les compétences en langue portugaise sont retenues dans le bilan intermédiaire de l'élève. De plus, la certification des compétences en langue portugaise est ouverte à tous les élèves lusophones, indépendamment de leur inscription à un cours en/de langue portugaise.

Le rapport final de la commission d'évaluation retient également que les cours complémentaires constituent une offre alternative, mais que des cours intégrés pourront être créés, toujours avec le soutien des autorités luxembourgeoises et portugaises. Comme mentionné dans ledit rapport et afin de garantir la qualité des cours intégrés, une supervision et un accompagnement à long terme sont de mise. Après des échanges avec les différents acteurs et des observations en classe, les cours intégrés feront objet du prochain monitoring bisannuel de l'offre de cours en/de langue portugaise, effectué par une commission d'experts luxembourgeois et portugais.

Ad 6)

Les Portugais constituent la plus grande communauté étrangère du Luxembourg avec près de 95 000 résidents de nationalité portugaise (14,86 % de la population totale du Grand-Duché). Il faut également prendre en compte les ressortissants issus de pays lusophones tel que le Cap-Vert, l'Angola ou encore le Brésil, entre autres, faisant du portugais l'une des langues les plus parlées au monde. De ce fait, l'offre de cours de langue portugaise s'argumente de par son rôle dans le monde, mais également de par la demande considérable. La maîtrise de la langue portugaise est à considérer comme un atout important d'un point de vue économique.

Il demeure que le MENJE soutient tout effort visant à développer les compétences plurilingues des élèves. Au sein des écoles et lycées, des cours de langue maternelle sont proposés en dehors de l'horaire scolaire, en l'occurrence le chinois, le coréen, l'espagnol, l'italien, le japonais, le néerlandais, le russe et le polonais. Dans le cas du portugais, le MENJE répond aux accords établis entre les deux pays. Le gouvernement portugais détache des enseignants et assure la coordination des cours en/de langue portugaise dans l'enseignement fondamentale et secondaire.

Des cours intégrés en langue italienne ont été appuyés et financés par le MENJE. Suite au déclin de la demande et au manque de fréquentation des classes, les cours d'italien ne sont plus proposés depuis 2005.

À côté des trois langues officielles, l'anglais occupe une place importante au Luxembourg en tant que langue de communication internationale. Depuis 2016, le MENJE s'évertue à proposer des systèmes d'enseignement alternatifs au système scolaire luxembourgeois, dont des classes menant au baccalauréat international, des classes menant au baccalauréat européen et le curriculum britannique. Cette offre comprend, entre autres, des classes anglophones qui permettent l'apprentissage de la langue anglaise comme langue première, tant au niveau primaire que secondaire.